

BASSIN D'AUBENAS

COMMUNAUTÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Synthèse de l'état initial de l'environnement

Juin 2022



UNE TRAME VERTE ET BLEUE RICHE ET GLOBALEMENT FONCTIONNELLE

Un cadre réglementaire multiscalair et ambitieux

- Le SRADDET Auvergne Rhône-Alpes
 - ↳ identifie une importante présence de réservoirs de biodiversité sur le territoire du bassin d'Aubenas ainsi qu'un maillage hydrographique bien développé.
- Le SCoT de l'Ardèche Méridionale
- Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022 - 2027
- Le SAGE Ardèche
- Le contrat de rivière Ardèche
- La charte du PNR des Monts d'Ardèche

DE QUOI PARLE-T-ON ?

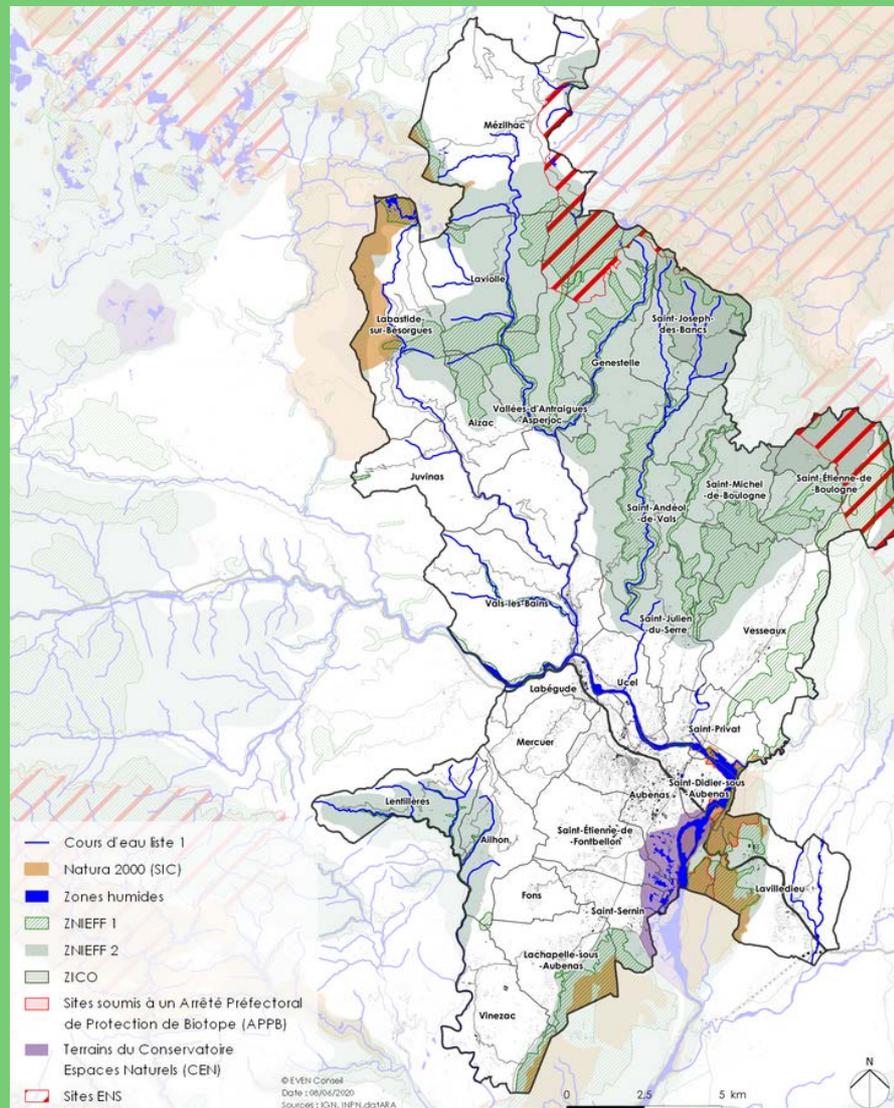
A l'échelle intercommunale (SCoT, PLUi), la TVB identifie un maillage écologique permettant le développement et la circulation d'espèces animales et végétales.

Réservoirs de biodiversité : zones remarquables pour leur intérêt écologique et leur bon état leur permettant d'accueillir des espèces patrimoniales

Corridors écologiques : espaces de connexion entre les réservoirs de biodiversité, dont la nature permet les déplacements

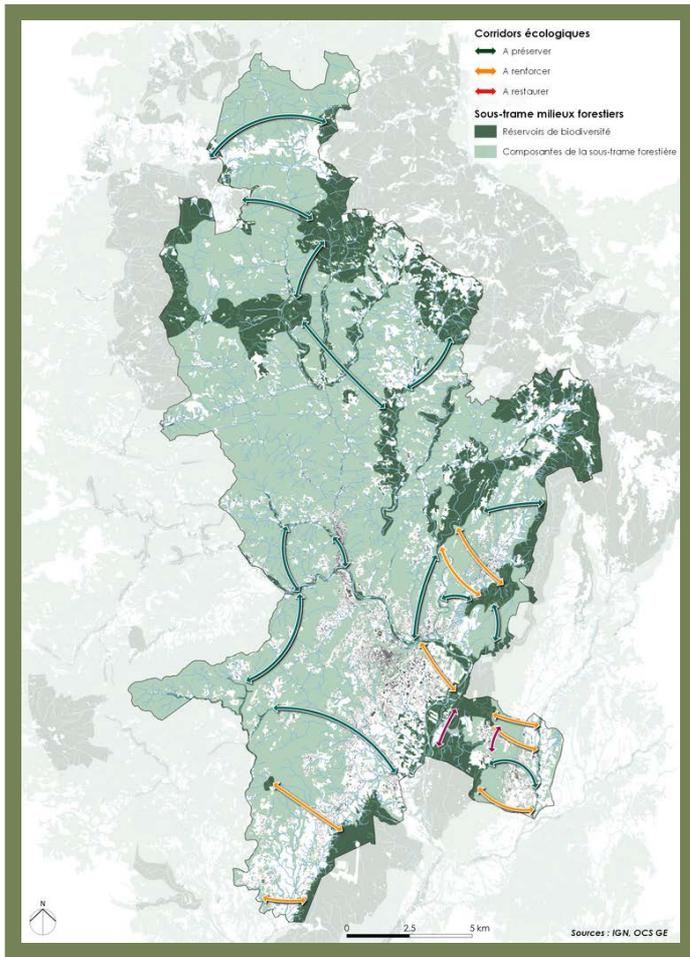
DES ESPACES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE CONSTITUANT DE RÉELS RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

- 2 zones spéciales de conservation inscrites dans le réseau **Natura 2000** : la partie orientale des "Cévennes Ardéchoises" et la "Moyenne vallée de l'Ardèche, pelouses du plateau des Gras"
- 1 zone importante pour la **Conservation des Oiseaux** : le "Col de l'Escrinet" sur 1 700 ha
- 24 **ZNIEFF** de type 1 et 7 ZNIEFF de type 2
- 2 **Espaces Naturels Sensibles**
- 1 **Arrêté de protection de biotope**
- Des sites gérés et animés par le **Conservatoire d'Espaces Naturels**
- Des **zones humides, pelouses sèches et cours d'eau** à l'intérêt écologique reconnu et à préserver



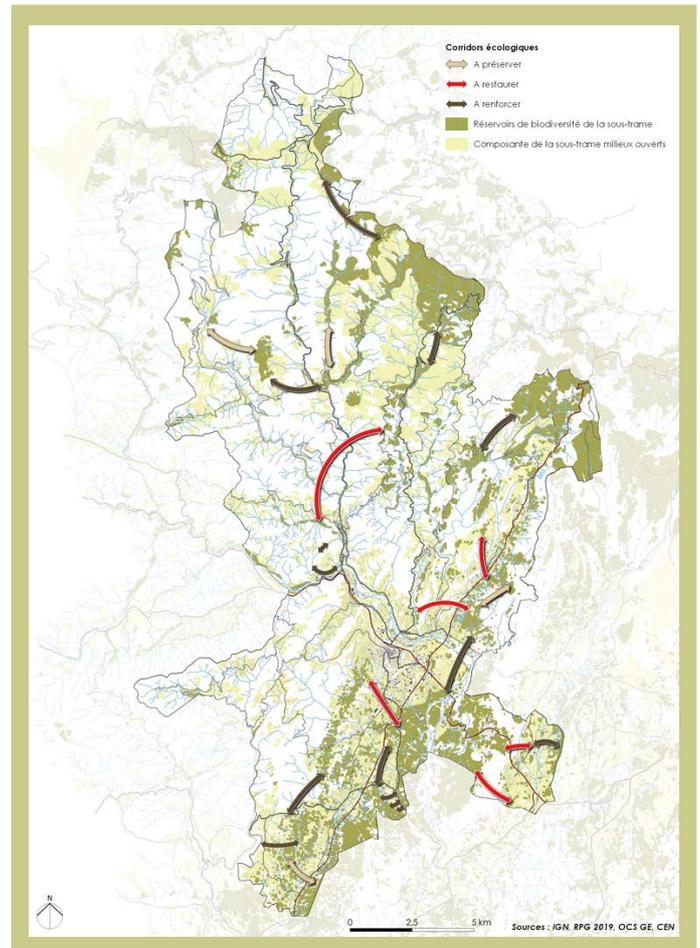
49.3% du territoire est recouvert par des zonages environnementaux

LA DIVERSITÉ DES ESPÈCES ET DES MILIEUX ASSOCIÉS



Une diversité des peuplements forestiers qui façonne le paysage et entraîne naturellement une diversité écologique

- Le couvert forestier occupe près de 72% du territoire
- Certains peuplements forment des entités remarquables accueillant une biodiversité riche
- Une sylviculture peu dynamique, handicapée par la desserte routière et l'absence d'organisation de l'offre en bois
- Des forêts anciennes abritant une biodiversité singulière et jouant un rôle majeur pour la faune, la flore et les sols
- Des réservoirs de biodiversité très connectés sur la majeure partie du territoire

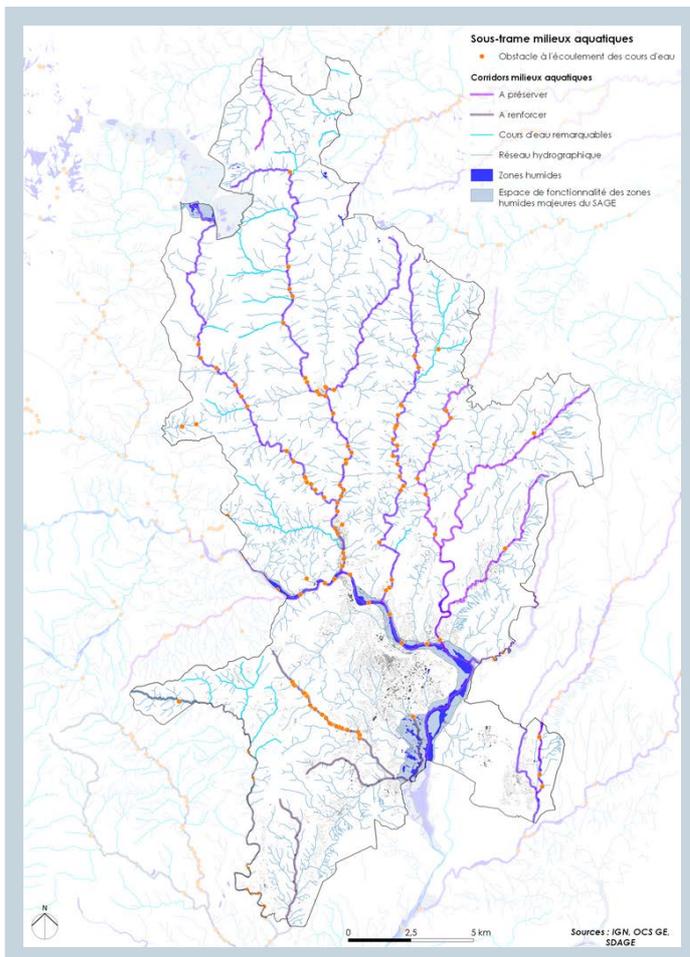


Des milieux ouverts qualitatifs mais en déclin

- Des milieux qui couvrent environ 19% du territoire
- Composés de prairies et pâtures, de pelouses sèches et de milieux cultivés
- De nombreux réservoirs de biodiversité localisés sur l'Est et le Sud du territoire grâce à un réseau de pelouses sèches
- Des milieux menacés par le réchauffement climatique, la déprise agricole et l'extension de l'enveloppe urbaine

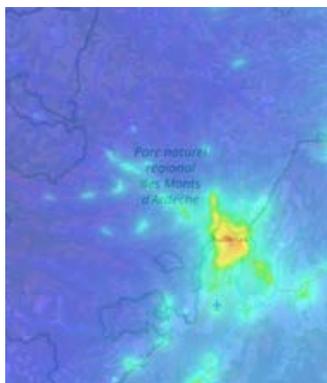
Un réseau hydrographique bien développé mais sensible

- Des milieux humides qui recouvrent environ 1.3% du territoire
- Un réseau de zones humides étroitement inféodé au fonctionnement hydrologique de l'Ardèche et de ses affluents et enrichi par la ripisylve de l'Auzon, les bas-marais des Burlès et les tourbières de la Narce
- De nombreux réservoirs de biodiversité constitués par le réseau hydrographique mais une fonctionnalité écologique fragilisée par de nombreux obstacles à l'écoulement sur les principaux cours d'eau
- Une sensibilité forte aux épisodes de sécheresse et aux activités anthropiques



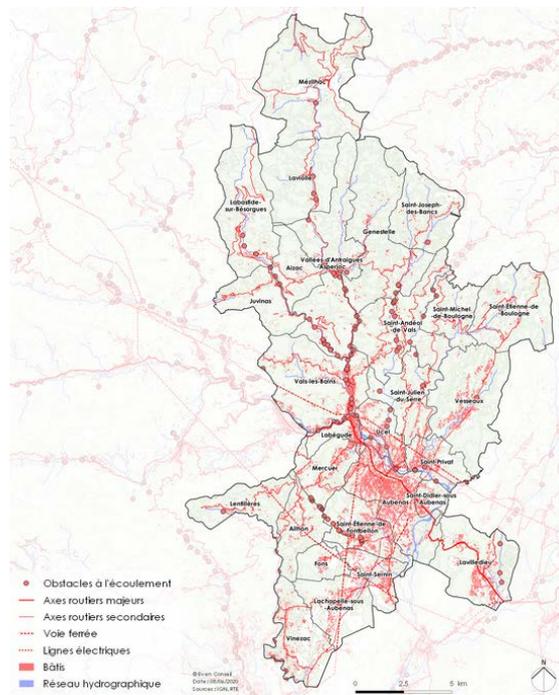
LES ÉLÉMENTS FRAGMENTANT LA TRAME VERTE ET BLEUE

Le fonctionnement de la TVB impacté par l'étalement urbain...

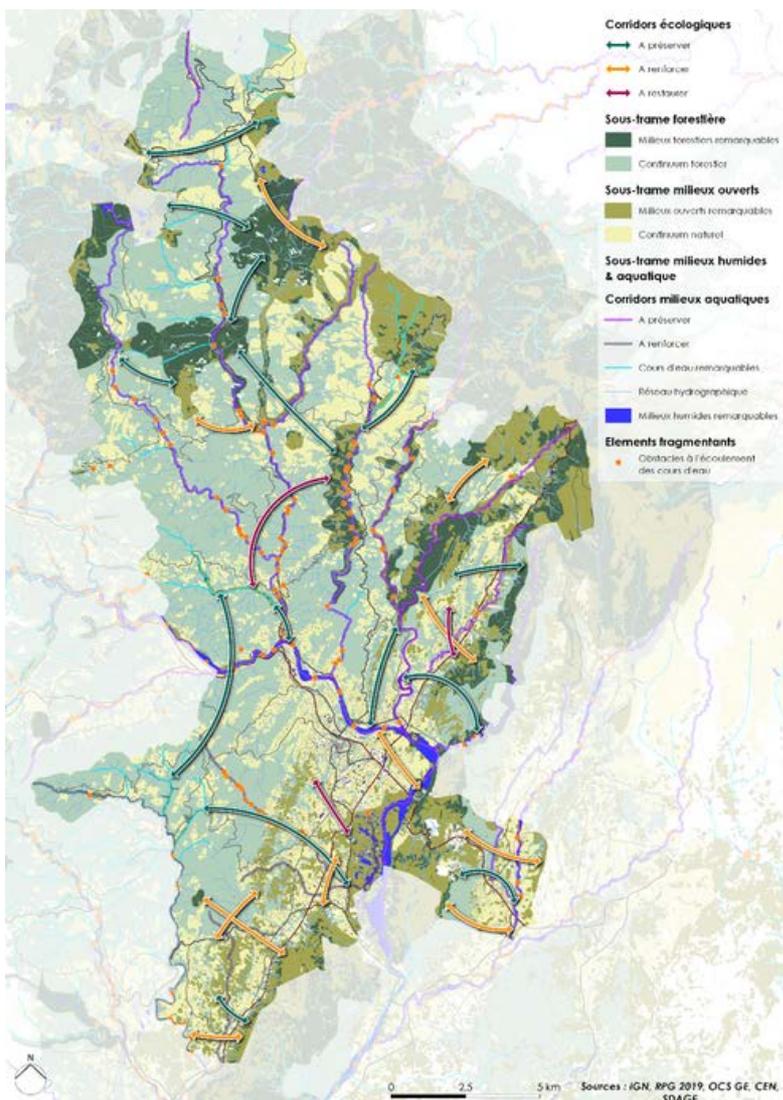


... source d'une pollution lumineuse importante au niveau du pôle urbain d'Aubenas

... source de déplacements nécessitant des infrastructures impactantes (RN102, RD 104, RD 578, RD 243, RD 579)



... et par de nombreux ouvrages hydrauliques faisant obstacle à l'écoulement et au déplacement des espèces.



Le territoire compte également des éléments fragmentant présentant un potentiel de connexion écologique



4 carrières perturbant la nature du sol, la topographie et le couvert forestier...



... mais qui évitent d'augmenter les déplacements vers les carrières éloignées et sont une opportunité pour aménager des espaces relais à la diversité floristique et faunistique



Des lignes à haute tension représentant un potentiel danger pour les oiseaux et chauves souris...



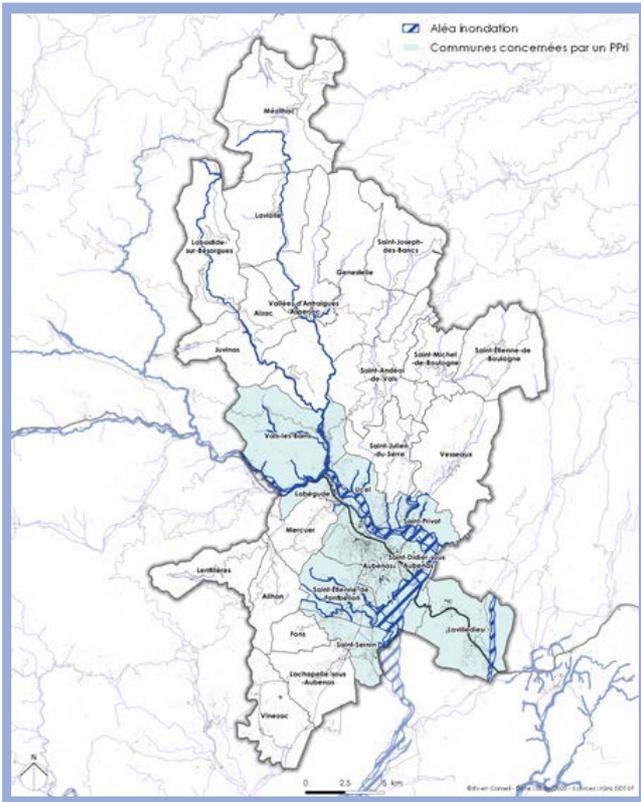
... mais qui offrent un réseau de corridors écologiques en développant des bandes enherbées et fleuries avec un régime de fauche adaptée.

DES RISQUES ET NUISANCES, MAJORITAIREMENT CONCENTRÉS DANS LE SUD DU TERRITOIRE

DE QUOI PARLE-T-ON ?

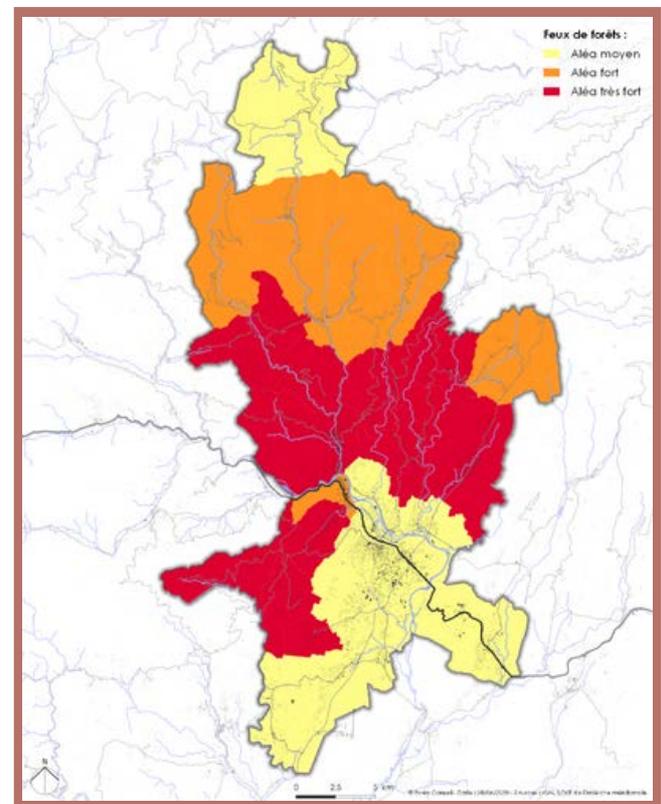
Possibilité d'un évènement dont les effets peuvent menacer la sécurité des personnes, occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est lié d'une part à la présence d'un aléa et d'autre part à l'exposition d'enjeux socio-économiques qui présentent une vulnérabilité.

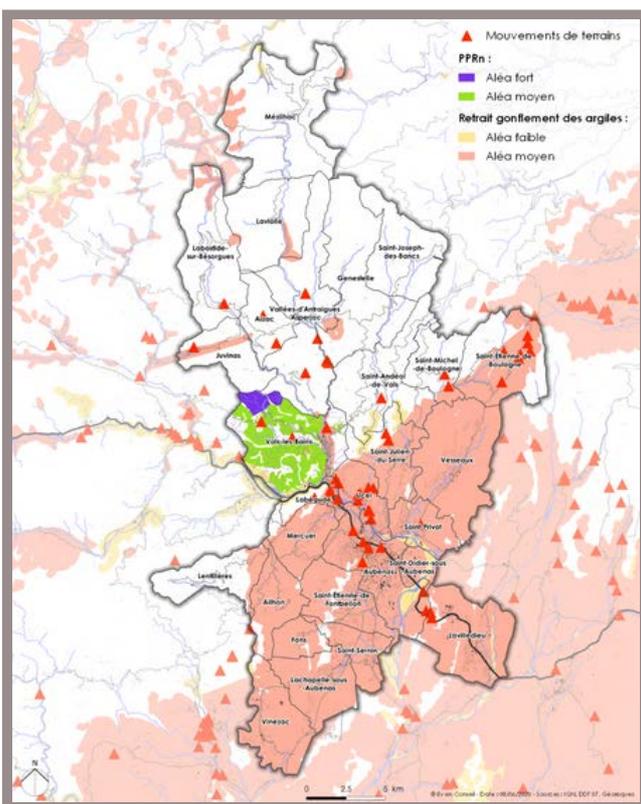


Un risque inondation qui impacte les secteurs les plus peuplés et les plus attractifs du territoire, **mais bien pris en compte dans les PPRi communaux.**

Un risque incendie à prendre en considération

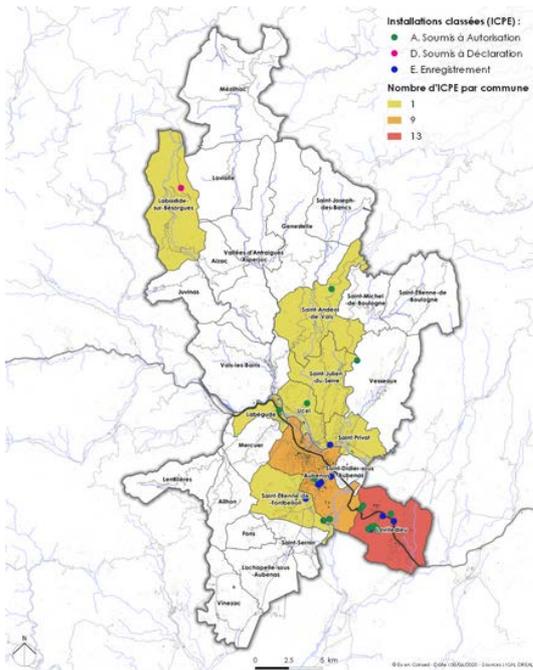


Un risque de mouvement de terrain bien présent : le BRGM dénombre plus d'une soixantaine d'évènements depuis le XIXème siècle, principalement des phénomènes de glissement de terrain, des éboulements et chutes de blocs.

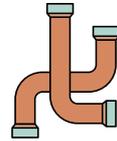


- 44 arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982
- 9 communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques inondation
- 12 communes exposées à un aléa feu de forêt très fort

L'EXPOSITION DU TERRITOIRE AUX RISQUES TECHNOLOGIQUES



Un risque induit par le transport de matières dangereuses



Passage d'une canalisation de transport de gaz naturel haute pression entre Privas et Aubenas

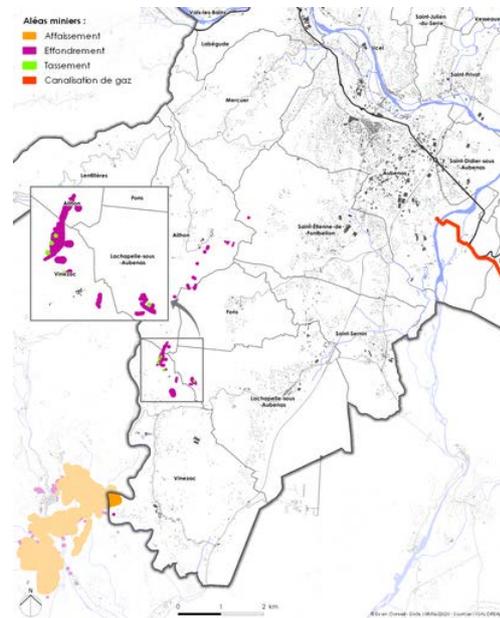


Les principaux axes routiers générant un risque de transport de matières dangereuses lié à la circulation des poids lourds sont la N102 et la D104

Un risque industriel modéré

35 installations classées ICPE dont 14 soumises à autorisation et aucune SEVESO

11 communes exposées à un risque minier



DES NUISANCES D'ORIGINE ANTHROPIQUE

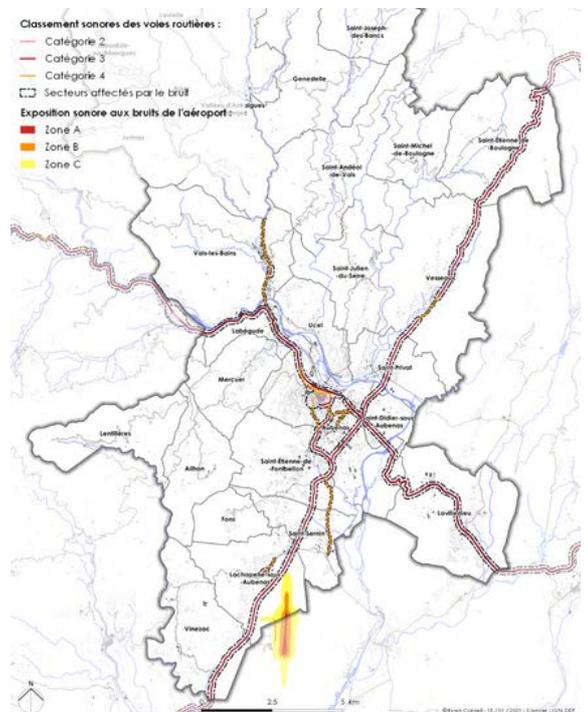


Un réseau routier générateur de pollution atmosphérique et de nuisances sonores

2 routes classées en catégorie 2 : RN102 et RD104

Un niveau sonore qui demeure en-deçà du seuil de risque fixé par l'OMS (85dB) mais néanmoins susceptible de nuire à la qualité de vie des habitants.

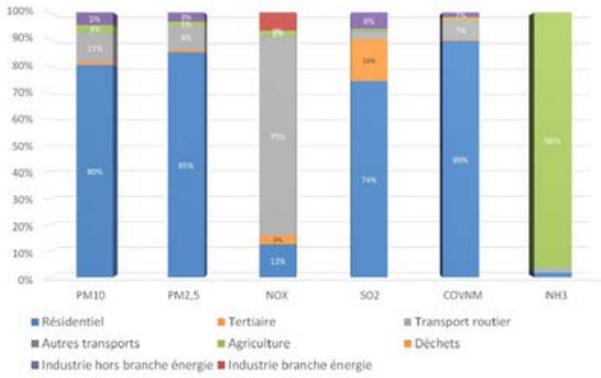
Un aérodrome, situé sur la commune de Lanas, occasionnant des nuisances sonores. Un Plan d'Exposition au Bruit a été élaboré.





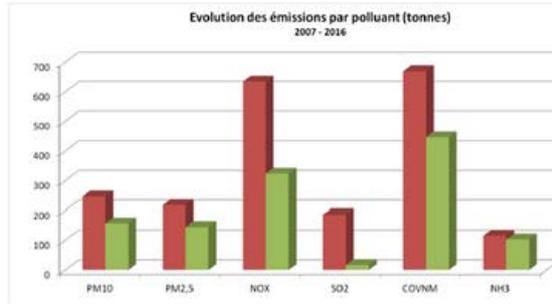
Une pollution atmosphérique principalement issue du résidentiel, du transport et de l'agriculture

Part de chaque secteur dans les émissions de polluants atmosphériques



Principaux polluants :

- les Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM)
- les Oxydes d'Azote (NOx)
- les particules fines PM2.5 et PM10



Une diminution constatée des concentrations de polluants dans l'air entre 2007 et 2016, à l'exception de l'ammoniac (NH3) majoritairement d'origine agricole

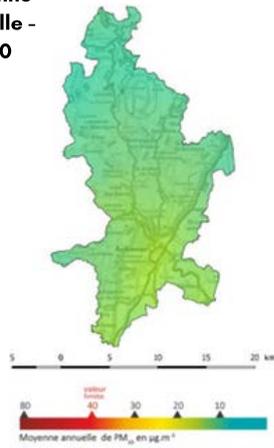
Une pollution à l'ozone caractéristique des territoires à dominante rurale

En 2016, 9% des habitants du territoire ont subi plus de 25 jours pollués à l'ozone avec un dépassement de la valeur limite recommandée.

Moyenne annuelle - PM2.5



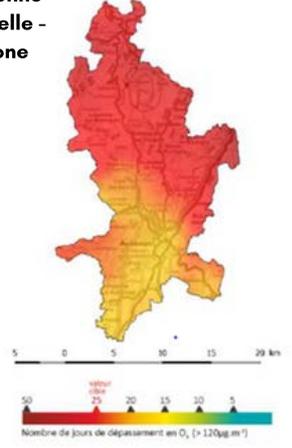
Moyenne annuelle - PM10



Moyenne annuelle - Dioxyde d'azote



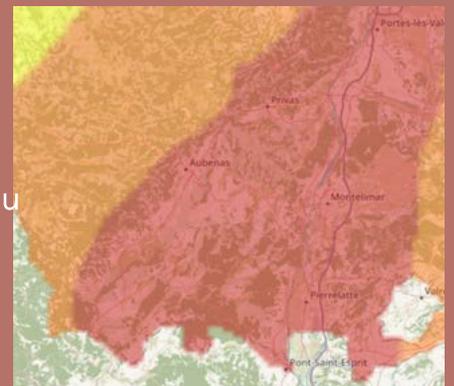
Moyenne annuelle - Ozone



Des risques sanitaires liés aux pollens...

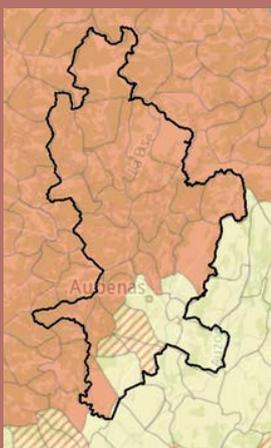
La région Auvergne-Rhône-Alpes est la région la plus concernée de France par la présence d'ambrosie.

Sur les 3 espèces classées dangereuses pour la santé humaine au titre du code de la santé publique, 2 sont présentes dans la région.



Risque allergique d'exposition aux pollens d'ambrosie en août 2020

Le potentiel radon du territoire



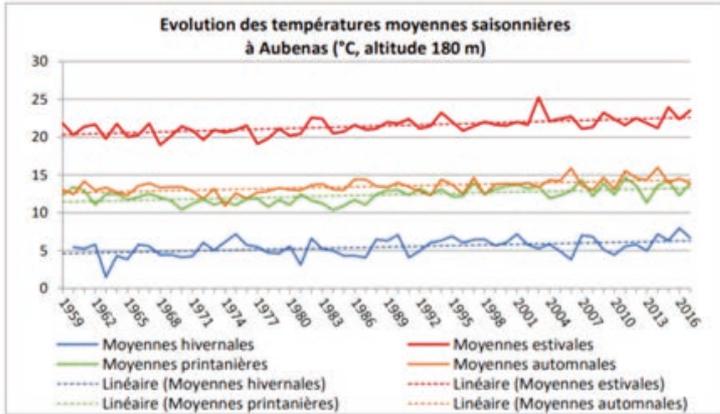
... et à l'exposition au radon

Plus de 72% des communes du territoire albenassien ont un potentiel radon de catégorie 3. Sur au moins une partie de leur superficie, elles présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations géologiques.

DES RISQUES AGGRAVÉS PAR LE CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Un territoire qui reçoit une variété d'influences climatiques (méditerranéenne, montagnarde et semi-continentale), donnant lieu à de **nombreux épisodes climatiques intenses** tels que des **pluies cévenoles** ou des **épisodes caniculaires**

+ une tendance à l'augmentation des risques météorologiques...



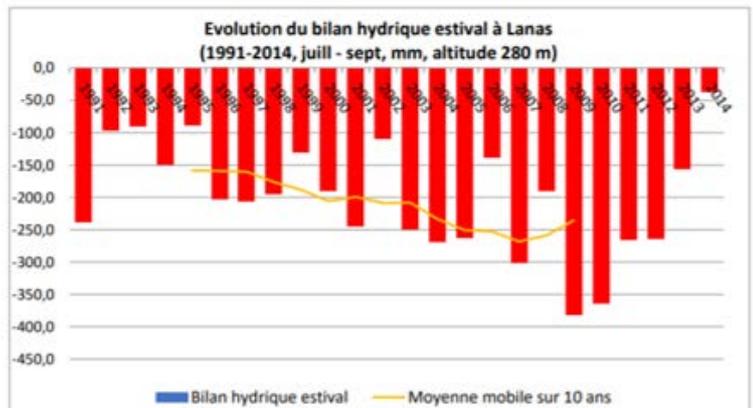
Une augmentation des températures au printemps et en été

L'évolution des températures moyennes annuelles et saisonnières entre 1959 et 2017 montre une augmentation plus particulièrement marquée des températures au printemps et en été avec un accroissement respectif de $+1,9^{\circ}\text{C}$ et $+2,3^{\circ}\text{C}$.

Une baisse du bilan hydrique annuel

On observe, à partir des années 90, une baisse du bilan hydrique annuel ainsi que des déficits hydriques de plus en plus importants au printemps et en été.

Ces évolutions sont dues essentiellement à l'augmentation de l'évapotranspiration des végétaux, du fait de l'augmentation générale des températures et font émerger une problématique accrue de risque de sécheresse au regard des tendances évolutives des températures au droit du territoire.



Augmentation de la probabilité des phénomènes extrêmes



→ risque croissant d'inondations brutales et par ruissellement, plus particulièrement dans les zones urbanisées

→ risques gravitaires tels que les coulées de boues et les glissements de terrain

→ augmentation des risques technologiques déclenchés par un aléa naturel

Diminution des précipitations durant les périodes estivales



→ accentuation des phénomènes caniculaires

→ massifs forestiers plus vulnérables aux départs de feu



Augmentation des températures

→ risques sanitaires diffus : inconfort thermique aggravé, exposition à l'ozone accrue, augmentation des risques allergiques, apparitions de nouveaux parasites...

UNE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU À OPTIMISER



Une ressource en eau de qualité mais présentant des déséquilibres quantitatifs

Les masses d'eau souterraines

-  Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole
-  Calcaires jurassiques de la bordure des Cévennes
-  Socle cévenol Bassin versant de l'Ardèche et de la Cèze
-  Grés Trias ardéchois

Dont 2 masses d'eau stratégiques identifiées par le SCoT

2.2 millions de m³ prélevés en 2018, soit 40% des prélèvements totaux

Usage principal : eau potable (AEP)

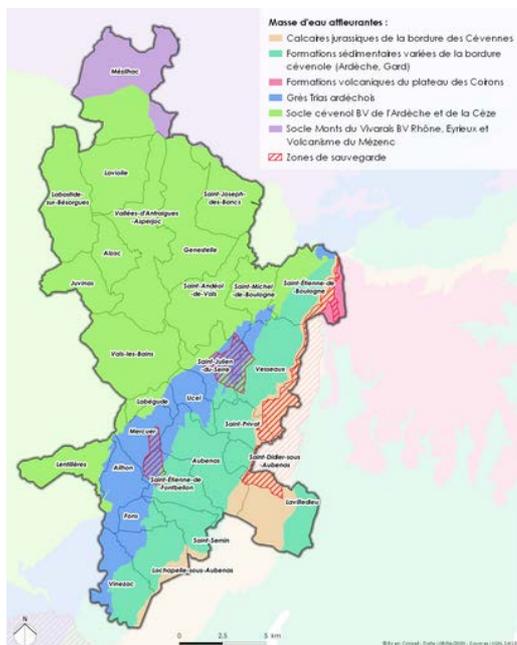
Les masses d'eau superficielles

-  7 cours d'eau atteignent les objectifs de bon état fixés par le SDAGE
-  2 cours d'eau ayant un état écologique moyen : l'Auzon de Saint Sernin et la Ligne

3.4 millions de m³ prélevés en 2018, soit 60% des prélèvements totaux

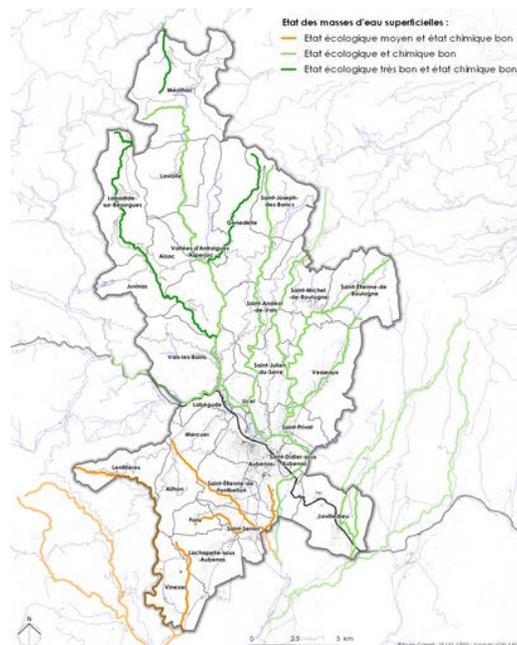
Usage principal : volumes techniques pour les canaux

Contraintes naturelles fortes en période d'étiage : hausse des prélèvements liée à une augmentation de la population et à des besoins d'irrigation accrus



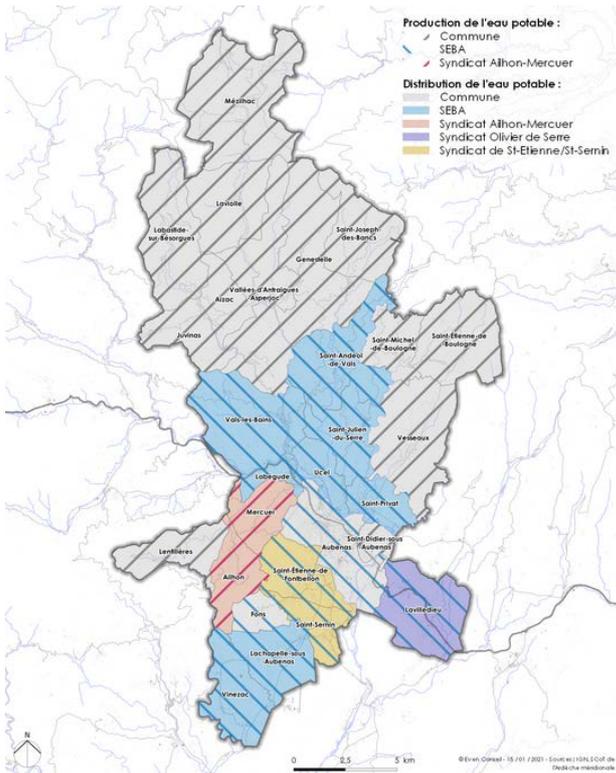
3 ressources stratégiques souterraines identifiées par la Commission Locale de l'Eau :

- La zone de sauvegarde non exploitée de Saint-Etienne-de-Serre ;
- La zone de sauvegarde des Vistes ;
- La zone de sauvegarde de Nord Vogüe.



Un réseau hydrographique en bon état mais soumis à des contraintes naturelles estivales fortes

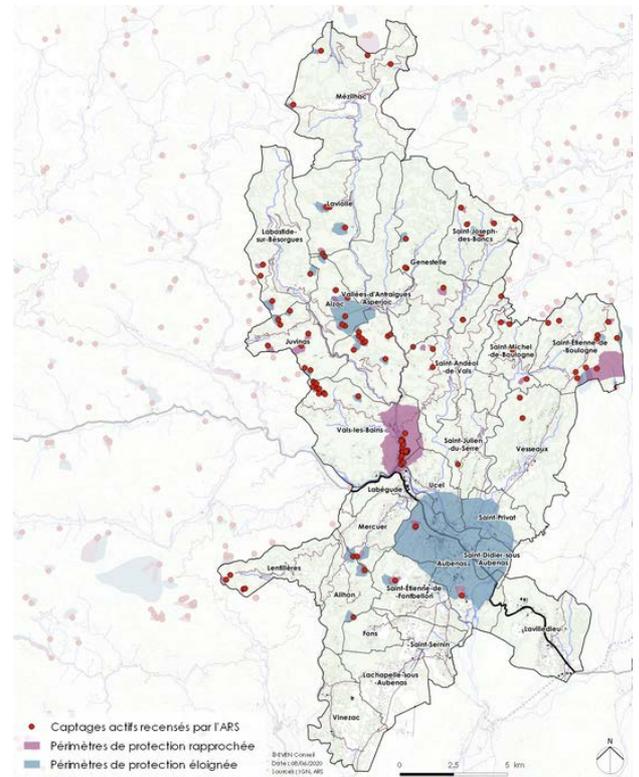
- Une dépendance au soutien d'étiage mis en place pour soutenir les débits de l'Ardèche entre juin et septembre
- Des ressources et usages vulnérables aux effets du changement climatique



Une production assurée par de nombreux gestionnaires

Qualité de l'eau distribuée

- 91.6% de conformité biologique
- 92% de conformité physico-chimique



Protection de la ressource et sécurisation de l'alimentation en eau potable

- 70 captages d'eau potable recensés
- 59 captages protégés par une DUP s'imposant au PLU via une servitude
- 6 captages privés destinés à la consommation humaine (hors usage unifamilial)



Un degré d'autonomie très hétérogène

Performance des réseaux

Des rendements des réseaux compris entre 66.3% (Saint Michel de Boulogne) et 90.9% (Aubenas) avec un rendement moyen de 77%

- ↪ entre 33,7% et 9,1% de l'eau traitée et envoyée dans les réseaux pour distribution est perdue
- ↪ le SAGE et le PGRE Ardèche imposent un objectif de rendement à 75% pour toutes les communes
- ↪ **la lutte contre la perte en réseaux apparait comme un réel enjeu du territoire**



Plusieurs ressources d'eaux minérales naturelles et d'eaux de sources, utilisées à des fins de thermalisme et/ou de conditionnement.

Les installations collectives de traitement des eaux usées du territoire

19 stations d'épuration des eaux usées qui totalisent une capacité nominale sur le territoire de **63 730 EH**



La plupart des dispositifs disposent d'une marge permettant d'accueillir des populations supplémentaires

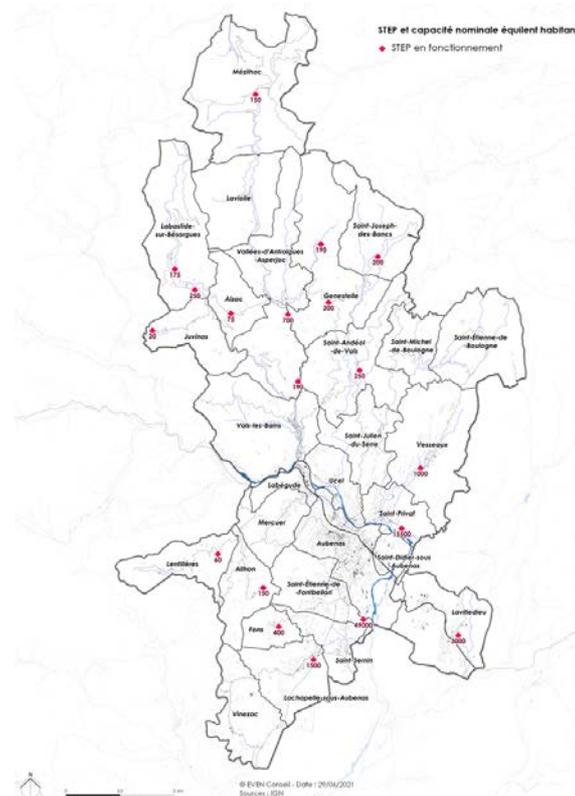


3 installations en limite de capacité : la STEP de Juvinas et les stations d'Ailhon et Lentillères

La nouvelle station d'épuration de Bourdary permet au territoire de disposer d'une nouvelle usine plus performante et adaptée aux évolutions de charge et de normes de rejet.



Valorisation des boues par méthanisation, permettant la production de bio méthane injecté dans le réseau public de gaz naturel



Les performances des installations

- 100% des installations conformes en équipement
- Seule l'installation de Juvinas n'est pas conforme en performance
- Certaines installations concernées par des problématiques d'eaux parasites dans les réseaux

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Une compétence partagée entre :

- la CCBA pour 15 communes du territoire
- la SEBA pour 12 communes du territoire
- le Syndicat Intercommunal Assainissement et Eau St-Etienne-de-Fontbellon-St-Sernin

Pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation :



SPANC CCBA
pour 84% des installations contrôlées



SPANC SEBA
pour 100% des installations contrôlées



SPANC SIAE
pour 98% des installations contrôlées

LA GESTION DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE



Une organisation de la collecte partagée entre la CCBA et le SIDOMSA :



Collecte des déchets ménagers, des emballages recyclables et des encombrants



Collecte du verre, papier, gestion des déchetteries et traitement de tous les déchets et ramassage sur 6 communes

Une **inégalité de répartition** et une **hétérogénéité** des systèmes de collecte dues au maintien de l'organisation historique des communes

- Des équipements de collecte qui n'ont pas été homogénéisés sur le territoire intercommunal
- Un système de collecte qui varie entre :
 - la collecte en porte à porte
 - la collecte en point de regroupement : ce système est privilégié et tend progressivement à s'appliquer à l'ensemble du territoire
- Une fréquence de collecte qui varie d'une commune à l'autre : d'une fois tous les 15 jours pour les communes les moins denses à 6 fois par semaine en centre ville d'Aubenas pour les ordures ménagères



Des actions en faveur de la réduction des déchets

- Distribution gratuites de poules pour réduire la quantité de déchets biodégradables collectés --> réduction de 17% du volume de déchets ménagers par foyer
- Sensibilisation dans les écoles publiques
- Présence de plusieurs structures qui œuvrent pour la réduction des déchets à la source, en promouvant la réutilisation et le recyclage

CHIFFRES CLÉS

2 déchetteries publiques

11 341 tonnes de déchets collectés en 2019
dont 91% de déchets ménagers et 8.35% des emballages recyclables



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Un traitement des déchets ultimes en partie délocalisé



Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)



ISDN de Roussas

Le tri sélectif



Centre de tri Valaura

Les déchets verts



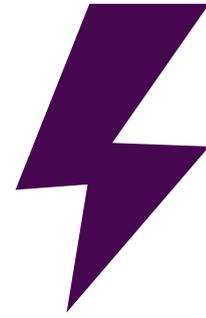
Valorisation locale sur la plateforme du SIDOMSA

Le Pôle de Valorisation Energie Matières à Lavilledieu

Un équipement s'inscrivant dans une dynamique de développement durable et d'économie circulaire locale



UN TERRITOIRE Tourné VERS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



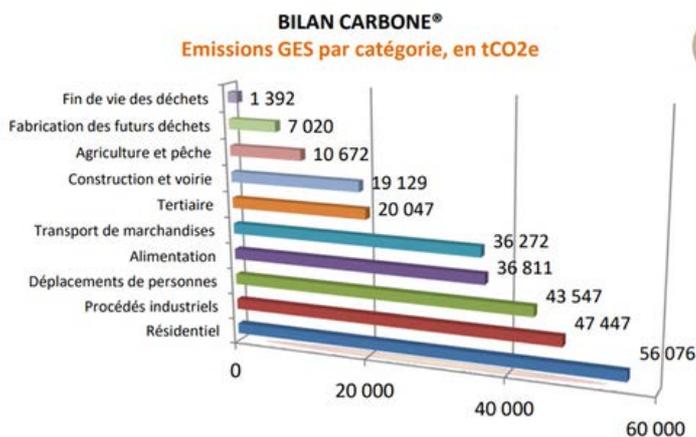
Une politique volontariste en matière de transition énergétique :

- labellisations TEPOS et TEPCV
- Plan Climat Air Energie Territorial

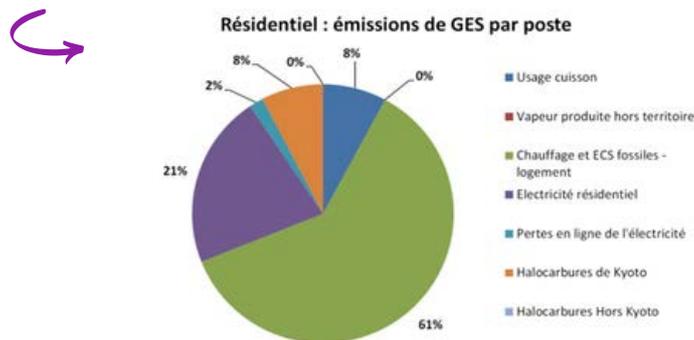


LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) DU TERRITOIRE

Le territoire a émis près de **280 kteqCO2** en 2017, soit **6.8 teqCO2/hab**



Le secteur résidentiel est le premier poste d'émission au sein de la CCBA



Le transport de personnes représente 15.3% des émissions territoriales

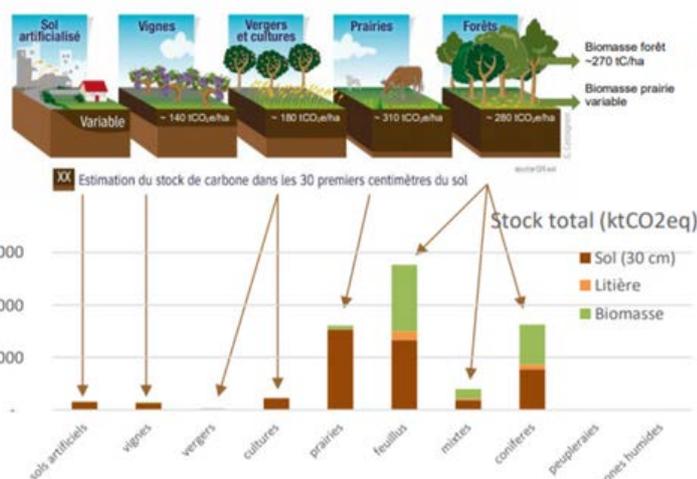
Forte dépendance à la voiture individuelle : 87.6% des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2017 sont les voitures, camions ou fourgonnettes.

Le développement d'une mobilité alternative par le déploiement d'un réseau de pistes cyclables et un réseau de transports collectifs apparaît comme un véritable enjeu

La réhabilitation du parc de logement apparaît comme un réel levier d'action pour limiter les déperditions thermiques et diminuer les émissions de GES.

Un potentiel puits de carbone non négligeable

La préservation et le maintien des surfaces de séquestration représentent un véritable enjeu pour limiter l'impact carbone du territoire

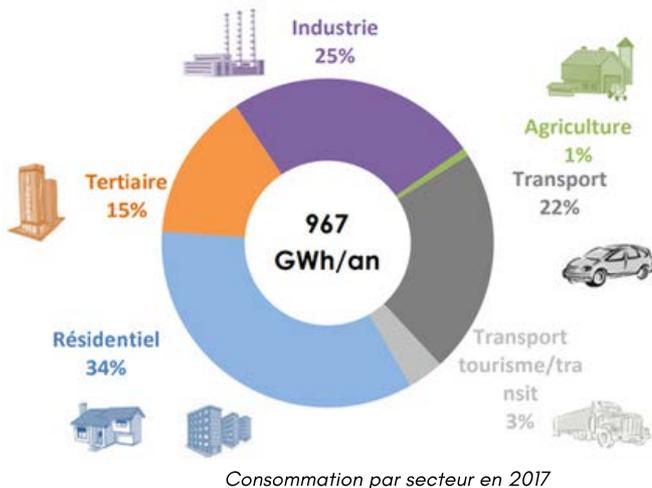


LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Un territoire fortement dépendant de l'importation d'énergie

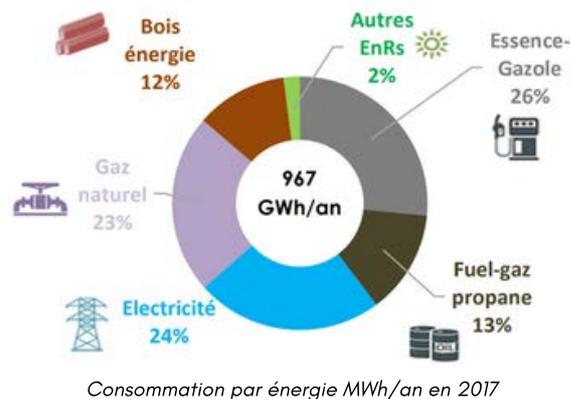
86% de la facture énergétique (soit 76M€/an) correspond à l'approvisionnement en énergie depuis l'extérieur.

Des consommations principalement imputées aux secteurs du résidentiel, de l'industrie et des transports



Un territoire dépendant des énergies fossiles

62% de l'énergie consommée est issue de l'énergie fossile, **39%** issue des produits pétroliers et **23%** du gaz naturel.



La consommation en énergie finale par habitant est estimée à **24 MWh/hab/an** contre **29 MWh/hab/an** au niveau national



Concernant la consommation totale du parc des logements, c'est l'électricité qui est principalement utilisée avec **36%**, suivi des produits pétroliers (fioul, gaz) avec **35%** et du bois énergie avec **24%**. Ces consommations énergétiques sont imputées à près de **60% pour le chauffage des logements**.

Un territoire fortement touché par la précarité énergétique

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Difficulté ou de l'impossibilité d'un ménage à payer ses factures d'énergie et à satisfaire ses besoins essentiels de confort thermique.

Elle résulte de la combinaison des facteurs suivants :

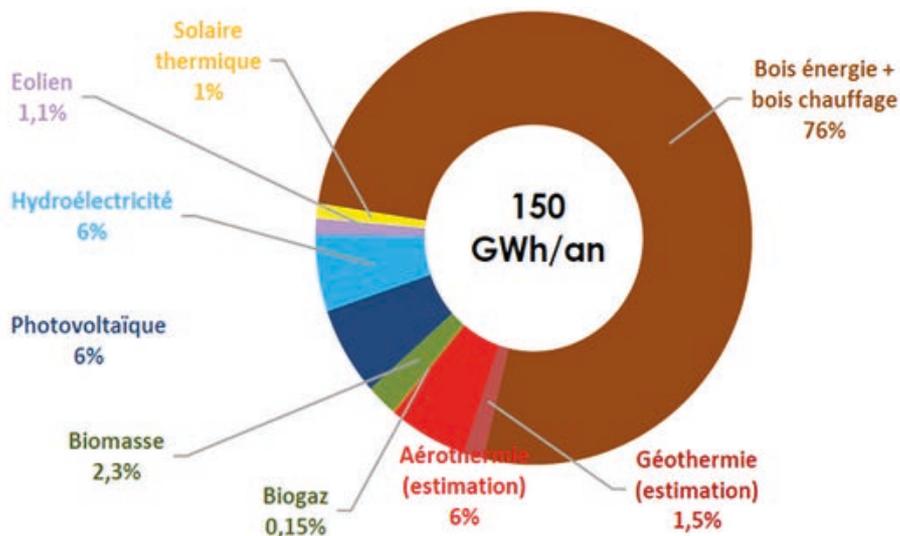
- le prix de l'énergie ;
- le niveau de ressources des ménages ;
- la qualité de l'habitat et de l'équipement de chauffage ;
- les pratiques des ménages.

30% des foyers à l'échelle de la CCBA sont en situation de précarité énergétique pour leur logement, pour seulement 14% au niveau national

Des facteurs de vulnérabilité énergétique aussi liés à la forte dépendance à la voiture pour les trajets domicile - travail

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

En 2017, la production d'énergies renouvelables du territoire est de **150 GWh**. Cette production locale permet de couvrir **15% de la consommation totale d'énergie du territoire**.



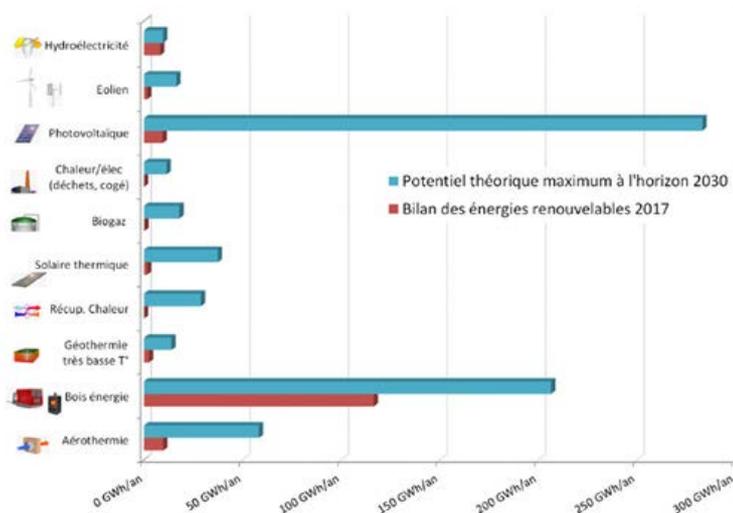
Production locale d'EnR en 2017

La production d'**électricité** renouvelable est essentiellement d'origine **hydraulique** et **photovoltaïque**.

- Les énergies renouvelables thermiques couvrent **26% des besoins de chaleur** du territoire.
- Les énergies renouvelables électriques couvrent **9% des consommations d'électricité** totales du territoire

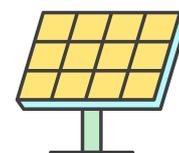
Le potentiel de développement des énergies renouvelables

Le scénario tendanciel réalisé dans le cadre du PCAET représente la situation probable de la production d'énergies renouvelables en 2030 en tenant compte de la dynamique actuelle sur les différentes filières, des projets en cours de développement et en l'absence de mesures prises par les collectivités et les acteurs du territoire.



les principaux leviers de développement de la production d'énergies renouvelables à l'échelle du territoire sont les filières solaires et bois-énergie.

Le bassin albenassien recense de manière théorique plus de **2,7 millions de mètres carrés de toiture** pouvant accueillir des panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques permettant un accroissement de **1 622 MWh/an d'ici 2030**.



Le PCAET met en avant un potentiel de développement du bois-énergie, qui engendrerait un accroissement de **803MWh/an d'ici 2030**. Néanmoins, l'accessibilité de l'ensemble du territoire et la méconnaissance des dessertes forestières réelles représentent un frein à ce développement.

